

Accélérateurs d'opportunités

Des programmes pour vous accompagner dans votre croissance technologique.

Programme Transition durable



Le programme Accélérateurs d'opportunités – Transition durable, offrant une subvention jusqu'à 25 000 \$, vise à faciliter la transition des entreprises vers un modèle d'affaires qui soit plus durable et plus responsable.

Objectifs du programme

- La diminution de l'empreinte environnementale des entreprises (énergie, eau, GES);
- Le développement de nouvelles opportunités de croissance et de positionnement stratégique;
- L'intégration de technologies et d'énergies propres;
- La réalisation de projets d'innovation durable et d'économie d'impact.

Description

L'aide financière doit s'inscrire dans le cadre d'un projet qui :

- aura un impact notable sur l'empreinte environnementale de l'entreprise;
- a été développé à la suite d'un accompagnement par Laval économique et ses partenaires, lors d'une démarche structurée reconnue par Laval économique, qui compte un diagnostic en transition durable, et un plan de mise en œuvre.

Nature de l'aide financière

Les entreprises peuvent demander une contribution non remboursable jusqu'à 25 000 \$, couvrant jusqu'à 50 % des dépenses admissibles. Cette demande doit être d'un minimum de 15 000 \$. Pour les honoraires professionnels, l'aide financière est limitée à 6 250 \$ ou 25 % de la demande.

Comité de sélection

À la suite de la réception d'un dossier complet et de la validation des renseignements, la demande sera évaluée par le comité. Ce dernier effectue la sélection des bénéficiaires d'aide selon les modalités et conditions prévues au programme.

L'admissibilité est sous réserve de la disponibilité des fonds. Le montant d'aide financière peut varier selon les budgets disponibles et faire l'objet de certaines conditions.

Critères d'admissibilité

1 Critères généraux

- Personne morale immatriculée au REQ.
- Entreprise établie à Laval, opérationnelle depuis au moins 2 ans.
- Chiffre d'affaires entre 2 M\$ et 50 M\$, avec 15 à 100 employés.
- Capacité financière à assurer la continuité des opérations.
- Projet réalisé à Laval avec une mise de fonds d'au moins 25 % des dépenses admissibles.
- Projet non débuté avant l'acceptation de la candidature, à réaliser dans les 9 mois suivant l'approbation, au plus tard le 31 décembre 2025.
- Contributions non remboursables totales ne dépassant pas 75 % des dépenses admissibles.



2 Secteurs d'activité admissibles

- Industries manufacturières, d'assemblage, de transformation ou de fabrication.
- Transformation alimentaire.
- Haute technologie (aérospatiale, sciences de la vie, TIC, technologies propres).
- Transport et logistique (exclusions : entreposage, distribution, transport routier indépendant, concessionnaires et services de réparation automobile).
- Service aux entreprises (exclusions : commerce de détail, restaurants, services professionnels et financiers, professions régies par un ordre, construction, garderies, centres de formation).
- Industrie touristique.
- Secteurs jugés prioritaires ou stratégiques.

3 Dépenses admissibles

- **Matériels et équipements** : acquisition capitalisable et implantation de matériels, d'équipements ou de technologies propres visant directement à réduire l'empreinte environnementale (exclusions : logiciels, équipements d'automatisation et de robotisation, serveurs).
- **Projets de vitrine technologique** : Frais externes pour l'intégration de projets de vitrine technologique (cleantech ou similaire) afin de tester des innovations en contexte réel, avec un objectif principal de réduction de l'empreinte environnementale.
- **Honoraires professionnels et services-conseils** : frais connexes liés aux services-conseils, études pour l'implantation de pratiques d'affaires durables ou l'obtention de certifications environnementales reconnues par Laval économique.

Porte d'entrée des entreprises sur le territoire lavallois, Laval économique est un groupe d'experts en solutions d'affaires pour les entreprises qui souhaitent accélérer leur développement de façon innovante, responsable et durable ou pour celles qui désirent s'implanter à Laval.

Ça vous parle? Alors discutons.

Jacques Grou

Commissaire

☎ 438 973-1350

✉ j.grou@laval.ca

📍 lavaleconomique.com